

CDD de remplacement | Agence Nantes industrie & services |

Inserim est une entreprise qui agit au quotidien pour une société inclusive et solidaire. Tout en répondant aux besoins en compétences des entreprises, nous favorisons l'insertion durable et l'autonomie des publics éloignés de l'emploi. Inserim est une filiale d'Adelis et membre du Réseau Adecco Inclusion.

Missions

- ▶ Mettre en œuvre les délégations et l'accompagnement des intérimaires en insertion en entreprise en répondant à un besoin de recrutement dans l'objectif d'insertion professionnelle et sociale des salariés en insertion.

Activités principales

- ▶ Recruter les intérimaires en vue de leur délégation en entreprise
- ▶ Prendre des commandes de missions d'intérim
- ▶ Présenter les candidats sélectionnés à l'entreprise et assurer le suivi de la délégation
- ▶ Réaliser l'accompagnement social et professionnel des intérimaires en mission dans le cadre d'un parcours d'insertion défini
- ▶ Entretenir les relations avec les prescripteurs, partenaires et institutionnels du territoire
- ▶ Etablir les contrats de travail

Activités passerelles

- ▶ Participer au suivi des intérimaires en situation de travail
- ▶ Participer aux rendez-vous clients
- ▶ Participer au suivi administratif de la formation des intérimaires

Compétences attendues

- ▶ Rigueur administrative indispensable
- ▶ Capacité à conduire un entretien de recrutement
- ▶ Sens de l'organisation
- ▶ Esprit d'équipe
- ▶ Sens du service clients
- ▶ Réactivité, rapidité
- ▶ Respect de la confidentialité
- ▶ La connaissance du logiciel TEMPO serait un vrai plus

Expérience de 1 an minimum exigée sur une fonction similaire

Dates de démarrage :

Dès que possible

Modalités :

Horaires : 37h/semaine
Amplitude hebdomadaire : 4,5 jours
12 JRTT/ an
27 jours de congés payés

Rémunération :

Entre 2008€ et 2100€ bruts mensuels selon profil
Titres restaurant (prise en charge à 60%)
Mutuelle (prise en charge à 75%)

Lieu de travail :

29 rue Romain Rolland,
44100 Nantes

Convention collective applicable :

Travail temporaire